Franciscains (où ils se trouvaient depuis 1543) à l'abbaye de Neumunster se fit le 6 septembre 1618. Le crâne – qui avait disparu (par vol) du cercueil, du temps que celui-ci se trouvait à l'église des Franciscains – ne fut rendu qu'en 1630 par le receleur, le comte de Manderscheid-Blankenheim, et cela à la suite de l'intervention de l'Infante Isabelle. Le monument, qui coûta 17000 florins, fut détruit, avec l'église de Neumunster, en 1684. (24)

Le 26 avril 1618 les Archiducs autorisèrent les Bénédictins à demander à l'archevêque de Trèves «l'incorporation de l'église et cure de St-Jean supra Lapidem en la Base-Ville à leur couvent, à valoir après le décès du curé actuel et à condition d'y maintenir toujours trois altaristes prêtres séculiers». (25)

Le 27 octobre 1600, puis le 3 juin 1601 (26) Albert et Isabelle approuvèrent les concessions et privilèges des *Frères Mineurs (Cordeliers)*, ceux-ci étant à même de certifier par actes authentiques qu'ils étaient établis à Luxembourg depuis la fin du 13<sup>me</sup> siècle. \*)

Mais peu après (10 octobre 1602) les Archiducs exprimèrent le désir de voir les pères récollets céder leur couvent aux bénédictins de Munster. A la suite d'une démarche faite à Bruxelles par le distingué supérieur Philippe Bosquier, l'ordre fut révoqué.

Rappelons qu'en 1569 l'établissement franciscain de Luxembourg avait été réformé à la suite du motu proprio de 1567 constatant «que dans les provinces de la Wallonnie et de la Flandre les frères appelés conventuels n'ont plus conservé de religieux que le nom et sont un scandale pour les fidèles». Entretemps les Observantins de Luxembourg se firent remarquer par une école florissante établie dans un monastère restauré grâce à la vente des immeubles des cordeliers. Dans la partie orientale du cimetière se trouvait – à l'emplacement de l'actuelle maison Lassner – la magnifique chapelle funéraire avec mausolée en marbre et en bronze que le gouverneur P. E. de Mansfeld y avait fait construire en 1595 et où reposaient, à l'époque qui nous occupe, ses deux épouses et ses fils Charles et Octavien. (28)

Depuis l'ouverture de nouvelles rues (actuellement rues Chimay et du Curé) entreprise à la suite de l'ordonnance des Archiducs du 23 juillet 1610, les murs de clôture du jardin des Cordeliers étaient démolis et permettaient à chacun l'accès «au grand scandale de l'ordre». Pour remédier à cet état de choses, les souverains, à la date du 27 octobre de la même année, ordonnent à la Ville de reconstruire la clôture et d'indemniser les Cordeliers. Le 18 février de l'année suivante les Archiducs autorisent le gouverneur de Berlaymont et, en son absence, le sieur de Raville, son lieutenant, à procéder à ladite reconstruction, aux frais de la ville de Luxembourg. (29)

Le 3 février 1616 les justicier et échevins de la Ville, ne parvenant pas à acquérir une partie du fond du jardin des Cordeliers dans l'intérêt de la nouvelle rue à construire, demandent aux Archiducs d'intervenir. En effet, les officiers municipaux sont d'avis qu'après avoir cédé une partie de leur jardin.

<sup>\*)</sup> Une liste de titres authentiques, établie en 1743/44 par les Récollets pour prouver leur droit d'affouage au Grunewald, remonte à l'an 1354. (27)